Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT13-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

N°2026-CM30SEPT-13

TOURISME : Résiliation de l'adhésion au label « Station Verte » : autorisation donnée à Madame le Maire de notifier la résiliation à la Fédération des Stations Vertes
Rapporteur : Madame Julie LAGADEC

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Didier DANJOUX ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON à M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à M. Stéphane SEVENO ; M. Didier DANJOUX à Mme Céline KERVRAN ; M. Cyrille COUGOULAT à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Laurent PESLIER

La commune de Grand-Champ est adhérente au label « Station Verte », dans le cadre d'une convention conclue avec la Fédération des Stations Vertes.

Depuis 2019, Golfe du Morbihan–Vannes Agglomération accompagne plusieurs communes du territoire bénéficiant de ce label, notamment par un appui en ingénierie, communication et logistique, ainsi que par la prise en charge de 50% du montant des adhésions à la Fédération.

Par courrier en date du 30 juillet 2026, reçu en mairie le 8 septembre 2026, Golfe du Morbihan–Vannes Agglomération a informé la commune de la cessation de ce cofinancement à compter de 2027. L'agglomération motive cette évolution par l'essoufflement du fonctionnement du réseau communautaire et par l'absence de plus-value démontrée du label au regard de l'objectif de diffusion des flux touristiques sur le territoire. Elle indique souhaiter réorienter son action vers une démarche renforcée de promotion touristique du « Pays Vert », portée notamment par l'office de tourisme intercommunal (cf. délibération de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération du 24/09/2026).

La cotisation annuelle d'adhésion au label « Station Verte » s'élève à **2 560 €**. Jusqu'en 2026, cette dépense était prise en charge à hauteur de 50% par Golfe du Morbihan–Vannes Agglomération, soit une participation communale annuelle de **1 280 €** et un cofinancement intercommunal de **1 280 €**.

À compter de 2027, en l'absence de cofinancement intercommunal, le coût total de l'adhésion, soit **2 560 € par an**, serait supporté intégralement par le budget communal. Cette évolution représente une charge supplémentaire annuelle de **1 280 €** pour la commune par rapport à la situation antérieure.

Le courrier de GMVA précise que, conformément aux stipulations de la convention conclue avec la Fédération des Stations Vertes, chaque commune qui envisage de mettre fin à son adhésion doit procéder à sa résiliation **avant le 30 octobre de l'année N**.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT13-DE

Au regard de la fin du soutien financier intercommunal, du coût résiduel à la charge exclusive de la commune et de l'évolution de la stratégie de promotion touristique portée à l'échelle communautaire, il est proposé au conseil municipal de décider la résiliation de l'adhésion de la commune de Grand-Champ au label « Station Verte ».

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision et d'autoriser Madame le Maire à accomplir les formalités nécessaires, notamment la notification de la résiliation à la Fédération des Stations Vertes, dans les conditions prévues par la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DECIDE la résiliation de l'adhésion de la commune de Grand-Champ au label « Station Verte », conformément aux modalités et au calendrier prévus par la convention conclue avec la Fédération des Stations Vertes ;

Article 2 : PREND ACTE que la cotisation annuelle s'élève à 2 560 €, montant qui serait intégralement supporté par le budget communal à compter de 2027 en cas de maintien de l'adhésion ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à notifier la décision de résiliation à la Fédération des Stations Vertes, par tout moyen permettant d'en établir la réception ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Article 5 : PRECISE que la commune s'acquittera, le cas échéant, des sommes restantes régulièrement dues jusqu'à la date effective de fin d'adhésion ;

Article 6 : PREVOIT le retrait, à compter de la date effective de résiliation, des références au label sur les supports de communication, documents, outils numériques et signalétiques relevant de la commune.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PESLIER